

Formation à la prévention du risque électrique pour du personnel non électricien - Habilitation électrique B0 H0 H0V – Chargé de Chantier – Initiale

Personnes concernées

Toute personne qui réalise et/ou dirige des opérations d'ordre non électrique (exemple : maçon, peintre, agent de nettoyage, conducteur d'engin…) avec un accès à des zones ou emplacement spécifique comportant un risque électrique (accès réservé aux électriciens).

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable de :

- Identifier les risques liés à l'électricité dans un environnement professionnel.
- Comprendre les principes de la prévention du risque électrique selon la norme NF C 18-510.
- Appliquer et mettre en œuvre les règles de sécurité lors d'opérations d'ordre non électrique à proximité d'ouvrages ou d'installations électriques auprès du personnel
- Adopter un comportement responsable et sécurisé en présence de risques électriques.
- D'appliquer les règles de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Contexte

Les références des normes recommandées conformément aux articles R. 4544-3 et R. 4544-32 du code du travail sont précisées par décret sur Légifrance. L'habilitation est la reconnaissance par l'employeur de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité des tâches qui lui sont confiées. La délivrance d'une habilitation électrique par l'employeur ne suffit pas à le dégager de sa responsabilité.

Contenu de la formation

Accueil, présentation de la formation.

FORMATION THÉORIQUE – THÈMES EN ADEQUATION AVEC LA NORME NF C18 510

1- Introduction au risque électrique et cadre réglementaire

- Identifier les différents types de risques liés à l'électricité.
- Citer les conséquences physiopathologiques d'un accident électrique (électrisation, électrocution, brûlures).
- Connaître les textes réglementaires de référence (code du travail, décret 2010-1118, norme NF C 18-510).
- Différencier, identifier les niveaux d'habilitation (B0, H0, H0V).
- Nommer les limites de l'HABILITATION chiffre « 0 »
- Expliquer les rôles des différents intervenants (chargé de chantier, exécutant, etc.).
- Nommer les documents et les acteurs concernés par les TRAVAUX

2- Les grandeurs électriques et les domaines de tension

- Comprendre les notions de tension, courant, résistance.
- Identifier les domaines de tension selon la norme (TBTS, BT, HT).
- Distinguer les matériels électriques selon leur domaine de tension.

3- Les zones de risque et les distances de sécurité

- Définir les notions de voisinage simple et renforcé.
- Identifier les zones d'approche et les distances minimales à respecter.
- Appliquer la règle des 3 zones (zone interdite, zone de voisinage, zone libre).

4- Les équipements de protection (EPI – EPC)

- Identifier les EPI liés au risque électrique (gants, casque, tapis isolants).
- Expliquer l'importance du balisage et des dispositifs de verrouillage.
- Appliquer les consignes de port des EPI selon les situations.

5- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident électrique

- Décrire les gestes de secours en cas d'accident d'origine électrique.
- Connaître la procédure d'alerte et de mise en sécurité.
- Éviter le suraccident et sécuriser la zone.



Formation à la prévention du risque électrique pour du personnel non électricien - Habilitation électrique B0 H0 H0V – Chargé de Chantier – Initiale

FORMATION PRATIQUE – THÈMES EN ADEQUATION AVEC LA NORME NF C18 510

- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.
- Identifier les limites et les zones d'environnement.
- Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.
- Reconnaître la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés.
- Utiliser les documents correspondant à son niveau d'habilitation et à sa fonction.
- Identifier les acteurs concernés. Appliquer les prescriptions de cette habilitation.
- Définir et mettre en place la zone de travail. Faire appliquer les instructions de sécurité.
- Assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
- S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils.
- Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique



Formation à la prévention du risque électrique pour du personnel non électricien - Habilitation électrique B0 H0 H0V – Chargé de Chantier – Initiale

Prérequis
Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais la compréhension du français est indispensable pour la mise en œuvre, la compréhension des instructions de sécurité et des questions de l'évaluation finale.(Nous contacter en amont si nécessaire)

Durée
1,5 jour soit 10h30 en présentiel (incluant la validation).

Formateurs
Formateur en prévention du risque électrique et spécialisé en électricité, justifiant d'une expérience professionnelle minimum de 3 ans dans le domaine de l'électricité. Il possède également des aptitudes pédagogiques et bénéficie d'un accompagnement ou d'une formation à la pédagogie via le process City'Pro.

Dispositifs de suivi
Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires.

Lieu de formation
Au sein d'un centre City'Pro ou en Intra entreprise.

Méthodes pédagogiques
Nos formateurs experts utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative, inductive) qui permettent un apprentissage efficient. Ils utilisent de la Ludo pédagogie en réalisant des jeux de rôles pour travailler les interactions. Alternance de contenu théorique et mise en situation pratique.

Modalités d'évaluation et type de reconnaissance de la formation délivrée
L'évaluation comprend :
– Une épreuve théorique respectant l'annexe D de la NF C18-510 avec un minimum de 70% de bonnes réponses.
– Une épreuve pratique, durant laquelle le candidat doit exécuter les tâches indiquées dans la NF C18 510 à l'aide du matériel, de l'outillage et de l'équipement nécessaires, destinée à évaluer les savoir-faire. Les conditions d'obtention des épreuves pratiques sont précisées dans la NF C18-510.
La réussite aux épreuves théorique et pratique conditionne la délivrance de l'avis nominatif et individuel.

Délais d'accès
Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre.

Modalités d'accès
Consultez la page centre sur le site city-pro.info

Accessibilité
Nos prestations pédagogiques sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous vous remercions de nous informer de votre situation lors de vos échanges avec nos équipes administratives. Notre référent handicap vous contactera et prendra toutes les dispositions possibles pour adapter votre parcours de formation. Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité des PSH.

Tarifs et modalités des financements
En centre City'Pro ou sur city-pro.info